

Personne à contacter :

Anne DANJOU

danjou.anne@ladapt.net



Monéteau et Sens
Tél : 06 81 06 27 80

FORMATIONS COURTES

Prestation 3 :
Activer son projet professionnel

Action financée par l'AGEFIPH



Partenaires :



IRFA Bourgogne



Public visé

- Demandeurs d'Emploi Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi ayant élaboré leur projet professionnel et ayant besoin de le **valider** (notamment par le biais d'immersions en entreprises) et d'un appui dynamique sur les techniques de recherche d'emploi, et suivis par CAP EMPLOI, Pôle Emploi ou Mission Locale.

Statut des bénéficiaires

- Les bénéficiaires non indemnisés au titre de l'ARE ont le statut de «stagiaires de la formation professionnelle non rémunérés». Ils peuvent bénéficier d'un défraiement forfaitaire pour le transport et les repas (20 euros/jour de présence) et pour les frais de garde d'enfants de moins de 7 ans (20 euros/jour de présence).
- Les bénéficiaires de l'ARE passent à l'AREF. Ils ne peuvent pas bénéficier de défraiements.

Objectifs

- **Permettre à des personnes ayant élaboré un projet professionnel de le valider et mettre en œuvre une recherche d'emploi active :**
 - valider le projet professionnel, en particulier par le biais d'immersions en entreprise,
 - s'engager dans les démarches actives et diversifiées de recherche d'emploi,
 - apprendre à cibler les entreprises correspondant au projet d'emploi,
 - connaître et s'adapter au marché du travail.

Durée

- 210 heures dont 70 heures en centre et 140 heures en entreprise.

Contenu et modalités de mise en œuvre

Activer son projet professionnel et mettre en œuvre une recherche d'emploi active.

- Accueil – Contractualisation – 7h
- Valorisation du projet professionnel – 28h
 - ⇒ Dynamisation
 - Mise en valeur des atouts, capacités et compétences.
 - Travail sur l'entretien d'embauche/communiquer positivement sur son handicap.
 - Techniques de recherche d'emploi.
 - Connaissance du marché local.
- Période d'immersion en entreprise – 140h
 - Valorisation des compétences.
 - Evaluation du savoir-être et des savoir-faire.
 - Validation ou non du projet professionnel.
- Bilan et formalisation d'un plan d'actions – 35h
 - Bilan de progression et formalisation d'un plan d'actions visant à favoriser l'emploi et/ou l'accès à la formation qualifiante.
 - Réponses à des offres d'emploi et/ou candidatures spontanées en vue d'obtenir des entretiens d'embauche.

Résultats attendus

Les bénéficiaires doivent :

- avoir validé leur projet professionnel ;
- avoir répondu à des offres d'emploi, fait des candidatures spontanées et obtenu des entretiens d'embauche.